

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU VENDREDI 07 NOVEMBRE 2025**

AFFAIRE N° 04-20251107

BUDGET PRINCIPAL 2025 – ACTUALISATION N° 1 DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUIVIES EN AUTORISATION DE PROGRAMME ET EN CREDIT DE PAIEMENT

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois de novembre à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 30 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA:

ETAIENT PRESENTS

Nombre de conseillers en exercice: 48

Présents: 27

Absents représentés : 14

Absents: 07

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice, GASTRIN Albert, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles.

-Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

ROMANO Augustine par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard par PAYET TURPIN Francemay, TURPIN Catherine par MAUNIER Daniel, TECHER Doris par ROBERT Evelyne, FONTAINE Véronique par DOMITILE Noëline, LEBON Jean Richard par DIJOUX RIVIERE Mimose.

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le

ID: 974-249740085-20251107-AFF04_CC071125-DE

SOUBAYA Josian par BLARD Régine, BENARD Monique par THERINCOURT Jean Pierre.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, LEJOYEUX Marie Andrée représenté par Sylvain HOAREAU, K/BIDI Emeline représentée par LEICHNIG Stéphanie, LANDRY Christian représenté par David LEBON, MUSSARD Harry représenté par HUET Marie-Josée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

GENCE Jack.

- Commune de Saint-Joseph -

MUSSARD Rose Andrée, HUET Mathieu, LEVENEUR Inelda, FULBERT GERARD Gilberte, VIENNE Axel.

- Commune de l'Entre-Deux -

LAFOSSE Camille.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le

ID : 974-249740085-20251107-AFF04_CC071125-DE

AFFAIRE N° 04-20251107

BUDGET PRINCIPAL 2025 – ACTUALISATION N° 1 DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUIVIES EN AUTORISATION DE PROGRAMME ET EN CREDIT DE PAIEMENT

Le Président informe que le 4 avril dernier, l'Assemblée a fixé le nouveau montant des opérations suivies en Autorisations de Programme au 1^{er} janvier 2025 à 137 079 726,00 €.HT et a procédé à la ventilation de leur crédit de paiement sur les années 2025 et suivantes.

Au regard des évolutions enregistrées à ce jour, il est nécessaire d'apporter des adaptations à ce programme pluriannuel d'investissement et notamment aux deux opérations suivantes :

- Opération n° 2012105 « Création d'une voie urbaine » au Tampon
 - · A.P. = Inchangée à 54 782 593 €. TTC,
 - C.P. en 2025 = Augmentation de 3 000 000 € pour payer les situations de travaux, portant ainsi le crédit de paiement (CP) en 2025 à 5 000 000 €.
- Opération n° 2020002 « Pôle d'échange multimodal » à Saint-Joseph
 - · A.P. = Inchangée à 5 600 000 €. TTC,
 - C.P. en 2025 = Ouverture des crédits de 200 000 € TTC pour financer les études.

Les autres opérations du programme d'investissement suivi en AP/CP restent inchangées par rapport aux évaluations prévisionnelles établies au mois d'avril dernier.

Le montant des autorisations de programme reste inchangé à 137 079 726 € HT.

Le tableau actualisé des opérations d'investissement suivies en AP/CP est à retrouver ci-après :

Publié le

ID: 974-249740085-20251107-AFF04_CC071125-DE

		AUTORISATIONS DE PRO	PROGRAMME (A.P.)	(A.P.)			CREDITS DE PAIEMENT (C.P.)	IEMENT (C.P.)	
Commune	N° AP	INTITULĖS	A.P. (TTC) 1er janv. 2025	Révision A.P. en 2025	A.P. (TTC) après révision	Cumul CP avant 2025	2025 Projet	2026 Projet	2027 et au-delà
L AP/CP en cours	ours		137 079 726,00	00'0	137 079 726,00	26 991 709,36	17 980 000,00	23 300 000,00	68 808 016,64
Transport			63 382 593,00	0,00	63 382 593,00	5 305 809,95	6 280 000,00	00,000 000 6	42 796 783,05
Tampon	2012105	Création d'une voie Urbaine	54 782 593,00	00'0	54 782 593,00	3 620 197,19	5 000 000,00	00,000 000 6	37 162 395,81
Tampon	Z0139031A MP	Gare routière - Plaine des Cafres 23 iéme	3 000 000,00	00,00	3 000 000,00	1 612 047,15	00,000 086	00,00	407 952,85
St-Joseph	2020002	Pôle d'échange multimodal	5 600 000,00	0,00	5 600 000,00	73 565,61	300 000,00	00,00	5 226 434,39
Développement économique	t économique	80	46 899 882,00	00'0	46 899 882,00	1 278 684,16	10 600 000,00	12 300 000,00	22 721 197,84
St-Joseph	2021001	Immobilier d'entreprises TERRASS - îlot 8.1 T1	2 800 000,00	00'0	2 800 000,00	82 538,61	500 000,00	2 200 000,00	17 461,39
Tampon	2021103	Immobilier d'entreprises SHOW-ROOM	4 500 000,00	00,00	4 500 000,00	00'0	50 000,00	500 000,00	3 950 000,00
Tampon	2022100	Immobilière Entreprises Les PALMIERS	2 800 000,00	00'0	2 800 000,00	00'0	50 000,00	500 000,00	2 250 000,00
Tampon	2021104	ZAE 14ème	10 678 353,00	00'0	10 678 353,00	597 788,59	5 000 000,00	4 000 000,00	1 080 564,41
Tampon	2021105	ZAE 19ème	14 321 529,00	00'0	14 321 529,00	598 356,96	4 500 000,00	4 000 000,00	5 223 172,04
St-Philippe	2021300	ZAE Baril Basse Vallée	\$ 000 000,00	00'0	5 000 000,00	00'0	500 000,00	1 000 000,00	3 500 000,00
Entre-Deux	2021201	Création ZAE Serré les bas	4 000 000,00	00,00	4 000 000,00	00'0	000	00,00	4 000 000,00
Entre-Deux	2025006	Immobilier d'entreprises CIAP	2 800 000,00	00,00	2 800 000,00	00'0	0,00	100 000,00	2 700 000,00
Développement économique sectoriel	t économique	e sectoriel	5 797 251,00	00'0	5 797 251,00	673 024,47	100 000,00	2 000 000,00	3 024 226,53
St-Philippe	2018302	Cale de mise à l'eau	5 797 251,00		5 797 251,00	673 024,47	100 000,00	2 000 000,00	3 024 226,53
GEMAPI			21 000 000,00	0,00	21 000 000,00	19 734 190,78	1 000 000,00	00,0	265 809,22
St-Joseph	2019001	Traitement des crues de la Riviére des Remparts	21 000 000,00	0,00	21 000 000,00	19 734 190,78	1 000 000,00	0000	265 809,22
	T	TOTAL GENERAL (I)	137 079 726,00	00'0	137 079 726,00	26 991 709,36	17 980 000,00	23 300 000,00	68 808 016,64
Enbley, les apé	rations propos	Enbley, les opérations proposées en révision							

Communauté d'Agglomération du Sud

ID: 974-249740085-20251107-AFF04_CC071125-DE

Communauté d'Agglomération du Sud

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la première actualisation cette année de la ventilation des crédits de paiement sur les années 2025 et suivantes (voir détail dans le tableau en annexe),
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (02 abstentions: Mme BASSIRE Nathalie, M. FONTAINE Gilles),

- approuve la première actualisation cette année de la ventilation des crédits de paiement sur les années 2025 et suivantes (voir détail dans le tableau en annexe),
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention: 02

Contre: 00

Pour: 39

POUR EXTRAIT CONFORME, La Secrétaire de séance,

Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,

Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD :18/11/2025